

# Kit de création d'une ADSB

## Statuts

Les fondateurs d'une association en voie de formation doivent s'adresser au secrétariat de l'UD de leur ressort pour obtenir un exemplaire de **statuts-type** sur lequel il peut apporter éventuellement les rectifications particulières à leurs besoins, sans toutefois se mettre en contradiction avec les statuts fédéraux.

## Déclaration

Après adoption en Assemblée Générale constitutive, la déclaration est effectuée à la Préfecture ou Sous-Préfecture suivant les cas ; les services compétents fourniront la liste des formalités à accomplir conformément aux lois et règlement en vigueur.

Il y a lieu de conserver aux archives :

- un exemplaire des statuts,
- un exemplaire du procès-verbal de l'AG constitutive,
- le récépissé de déclaration,
- la date de parution au Journal Officiel,
- un exemplaire de ce JO

## Ouverture d'un compte bancaire

Demander les formulaires nécessaires à cet effet auprès de l'établissement bancaire qui fournira en outre les renseignements relatifs pour l'ouverture, avec le détail des pièces à produire.

**Nota :** Il est interdit aux associations de se servir du compte bancaire de l'un des membres du Bureau.

Dans le cas d'ouverture d'un compte bancaire, il y aura lieu d'indiquer sur les divers documents qui vous seront transmis (bulletin d'adhésion principalement) le numéro de compte de la Banque afin de faciliter les opérations de versements.

## Adhésion

L'association désirant adhérer à l'UD doit obtenir l'avis favorable de celle-ci.

A cet effet, le secrétariat de l'UD lui remettra un dossier d'adhésion complet .qui devra lui être retourné, dûment renseigné et signé, accompagné de :

- Un exemplaire des statuts, datés et visés par le Président et le Secrétaire,
- Un exemplaire de la fiche signalétique du Bureau, modèle « A2 », mentionnant les noms, prénoms, année de naissance et adresse des membres du Bureau (cf. page 3)
- Une photocopie du Journal Officiel, portant déclaration de la création de l'association

- Un procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive,
- Une demande d'adhésion à une UD, imprimé modèle « A1 ».

### **6.1.5 Modification au sein du Bureau**

Toute modification de la composition du Bureau devra être signalée à l'UD à l'aide de la fiche signalétique « A2 » qu'elle tient à disposition.

NB : Ces modifications doivent être communiquées aux services préfectoraux conformément aux dispositions de la Loi de 1901 et transcrite sur le registre spécial. (Pour les départements d'Alsace et de Moselle les modifications sont à signaler au Greffe du Tribunal d'Instance dont dépend l'association)



**FÉDÉRATION FRANÇAISE POUR  
LE DON DE SANG BÉNÉVOLE**  
69 boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS  
Tél : 01 48 78 93 51  
Mail : siege@dondesangbenevole.fr

Comité Régional :

Union Départementale :

Association :

## FICHE SIGNALÉTIQUE DU BUREAU (Modèle A 2)

de l'Asso./Amicale de l' UD de l'AI du CR du GN de

Constitution Modification au

Siège social :

N° de SIRET :

Date déclaration :

et date du Journal officiel :

Fonction	Civilité (1) - Nom (2) Prénom (3)	Adresse complète	Téléphone, Portable, Courriel
Président (e)	1 -		
	2 -		
	3 -		
1 <sup>e</sup> Vice-Président (e)	1 -		
	2 -		
	3 -		
Vice-Président (e)	1 -		
	2 -		
	3 -		
Vice-Président (e)	1 -		
	2 -		
	3 -		
Secrétaire	1 -		
	2 -		
	3 -		
Secrétaire Adjoint (e)	1 -		
	2 -		
	3 -		
Trésorier (e)	1 -		
	2 -		
	3 -		
Trésorier Adjoint (e)	1 -		
	2 -		
	3 -		

*Afin de pouvoir vous transmettre des informations à caractère local, départemental, régional ou national du mouvement associatif de défense et de promotion du don de sang bénévole, nous recueillons, sur la base du volontariat et avec l'accord exprès des personnes concernées, les coordonnées des membres des bureaux des associations. Les présidents, secrétaires et trésoriers sont informés et acceptent que leurs coordonnées apparaissent sur le site Internet de la FFDSB.*

*En vertu de la loi Informatique et libertés, ainsi que du Règlement général de la protection des données, les personnes ayant transmis les données ci-dessus à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (dénommée ci-après « la FFDSB ») disposent d'un droit d'accès et de rectification permanent aux données ainsi transmises, et ce par contact téléphonique et/ou par courrier électronique. Les données ainsi collectées le sont pour l'usage ci-dessus exposé et pour une transmission d'informations relevant uniquement de la FFDSB. N'ont accès au traitement et à l'utilisation de ces données que les membres de la FFDSB dûment missionnés pour cela et dans le respect des règles de confidentialité en vigueur au sein de la FFDSB et des structures qui lui sont affiliées. Les données collectées le seront jusqu'à l'année N+1 au-delà de l'arrêt de leur participation au bureau de l'association. Toute éventuelle modification dans le traitement et l'utilisation des données par rapport aux informations ici présentées sera soumise au consentement des personnes concernées.*

J'ai pris connaissance de ces informations et je donne mon accord pour transmettre les données ci-dessus à la FFDSB.

Président

1<sup>er</sup> Vice-Président

2<sup>ème</sup> Vice-Président

3<sup>ème</sup> Vice-Président

Secrétaire

Secrétaire adjoint

Trésorier

Trésorier adjoint